



**WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme**  
176 avenue André Malraux - BP80242 - 57006 METZ Cedex 1  
Tél. : 03 87 36 46 05 - Fax : 03 87 36 47 82  
Email : [courrier@welfarm.fr](mailto:courrier@welfarm.fr)  
[www.welfarm.fr](http://www.welfarm.fr)

Communiqué de presse de WELFARM // 20 septembre 2016

## Rapport de la Commission d'enquête sur les abattoirs : un premier pas dans la bonne direction

La Commission d'enquête parlementaire sur les abattoirs a présenté aujourd'hui ses conclusions. WELFARM salue ce travail ainsi que les mesures proposées. En effet, celles-ci vont dans le sens des **exigences présentées par WELFARM à l'Assemblée nationale lors de son audition en avril dernier**. Parmi les 65 propositions formulées, WELFARM retient plus particulièrement les points suivants.

Suite aux récents scandales ayant révélé des situations de maltraitance dans les abattoirs, WELFARM s'était associée à 10 autres ONG de protection animale pour demander au ministre de l'Agriculture de **mettre en place une obligation de vidéosurveillance dans les abattoirs**. WELFARM se réjouit donc que cette mesure ait été proposée par la Commission d'Enquête (proposition n°62), mais **regrette qu'il ne soit pas prévu que les associations de protection animale compétentes puissent avoir accès aux images**, a minima dans le cadre du Comité national d'éthique des abattoirs et des comités locaux de suivi dont la mise en place est également proposée par le rapport.

En parallèle de la mise en place d'une vidéo-surveillance, WELFARM se réjouit également de la proposition **d'augmenter le recrutement de vétérinaires et de techniciens supérieurs du ministère de l'Agriculture pour les affecter en abattoirs** (proposition n°50), ce afin de pouvoir multiplier les inspections, ainsi que de celle de rendre obligatoire la présence permanente d'un agent des services vétérinaires aux postes d'étourdissement et de mise à mort pour les abattoirs de boucherie de plus de cinquante salariés (proposition n°52).

**Le rapport insiste en outre sur la formation du personnel (proposition n°34), l'une des problématiques essentielles soulevées par WELFARM** lors de son audition à l'Assemblée nationale au mois d'avril. Il est demandé que la formation soit complétée par une véritable formation pratique. Pour WELFARM, ce point est essentiel afin d'éviter autant que possible les situations de souffrance des animaux liées à des négligences ou à des gestes inappropriés du personnel.

**Le rapport propose également de soumettre à un agrément les fournisseurs de matériel d'immobilisation et d'étourdissement (proposition n°3).** En effet, comme souligné par WELFARM lors de son audition, de nombreuses situations de souffrance ou de maltraitance sont dues à la défaillance du matériel d'immobilisation et d'étourdissement. Il est donc crucial de s'assurer que le matériel utilisé permet d'abattre les animaux en leur épargnant toute souffrance évitable.

**Afin de mieux prendre en compte les spécificités des différentes espèces animales, il a également été proposé de faire adopter d'urgence un guide des bonnes pratiques pour chacune des espèces abattues en France (proposition n°17).** WELFARM appelle donc l'administration à valider au plus vite les guides élaborés pour la protection des animaux à l'abattoir, afin que les pratiques soient mieux adaptées aux spécificités des différentes espèces. En effet, **WELFARM plaide depuis des années pour la mise en place d'une approche éthologique en abattoir**, afin de mieux prendre en compte les besoins et les comportements des animaux sur le lieu d'abattage : dans ce sens, le rapport appelle également à faire de l'adaptation aux espèces et aux gabarits des animaux la priorité dans la conception des couloirs, des boxes et des pièges (proposition n°4).

**La question de l'étourdissement est le véritable point noir de ce rapport : WELFARM déplore en effet que l'obligation d'un étourdissement systématique ne fasse pas partie des propositions.** Le rapport suggère seulement de « modifier l'article R. 214-74 du Code Rural pour préciser que l'étourdissement réversible et l'étourdissement post-jugulation sont possibles en cas d'abattage rituel » (proposition n°24). L'étourdissement systématique est la première et la principale des exigences de WELFARM en ce qui concerne l'abattage, il s'agit en effet du seul moyen d'éviter aux animaux d'agoniser suite à la saignée.

Malgré cet élément, WELFARM se réjouit que les propositions rejoignent les exigences exprimées par l'association lors de son audition par la Commission d'enquête, ainsi que la proposition de loi publiée en juillet dernier par les députés Geneviève Gaillard et Jacques Lamblin<sup>1</sup>, et souhaite à présent qu'elles soient suivies de mesures concrètes et entrent en vigueur par la voie législative ou réglementaire.

*WELFARM agit depuis plus de 20 ans pour améliorer les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux. L'association, dont la mission est reconnue d'utilité publique, œuvre auprès des éleveurs, des acteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution ainsi que des institutions publiques pour une meilleure prise en compte du bien-être animal.*

---

**Contact presse :**

**Pauline di Nicolantonio** - Coordinatrice Campagnes et plaidoyer : 06 01 49 23 22 – [pauline.dinicolantonio@welfarm.fr](mailto:pauline.dinicolantonio@welfarm.fr)

---

<sup>1</sup> [Proposition de loi visant à éviter toute souffrance aux animaux lors de leur abattage](#), 20 juillet 2016